

M. SPROULE: Par les règlements de réciprocité, les bestiaux peuvent entrer en tout temps; comment alors pourrez-vous les détenir trente jours? Est-ce que ce serait respecter l'entente?

L'hon. M. FISHER: Oui, il est en effet entendu que les choses de la quarantaine priment les obligations du traité. La vie des êtres humains et celle des bestiaux sont au-dessus des questions de tarif ou de quoi que ce soit de cette nature.

M. PORTER: La chose n'a pas été prévue par convention.

L'hon. M. FISHER: C'est une règle commune à tous les pays, et à laquelle le gouvernement américain se soumettra de bonne grâce. Si la convention ne le mentionne pas, c'est que l'affaire va de soi.

M. SPROULE: En ce cas, il faut que l'on ait eu tort de dire, comme l'a prétendu il n'y a pas bien longtemps un ami du ministre, qu'un des avantages de cette convention serait que nos bouchers auront en moins de deux ou trois jours leur approvisionnement de viandes. Si, cependant, les pourceaux sont retenus trente jours à la frontière, ils ne le pourront pas.

L'hon. M. FISHER: Je n'ai pas à prendre la responsabilité de cette assertion. Ce que je viens de dire est parfaitement exact.

M. SEXSMITH: Il est mentionné dans la convention qu'il ne sera fait ni appliqué aucun règlement qui, sans raison, gênerait l'échange libre des produits. Il semblerait par là que l'on ait pris l'engagement de supprimer cette quarantaine de trente jours pour les pourceaux.

L'hon. M. FISHER: Non.

M. SEXSMITH: Que toute représentation à cet égard doive être prise en considération. Le libre-échange des pourceaux que cette convention devait nous assurer se trouve annulé par les règlements de quarantaine du ministre.

L'hon. M. FISHER: La convention ne modifie en rien nos dispositions relatives à la quarantaine. Si, par contre, nous allions, par une application maladroite et vexatoire de nos règlements, bloquer le commerce, cette clause y pourvoirait. Mais cette convention douanière ne peut en rien influencer sur les arrangements pris en vue de protéger la santé des animaux.

M. LALOR: Est-ce que les Etats-Unis ont contre nous des règlements de quarantaine comme nous en avons contre eux?

L'hon. M. FISHER: Les règlements de quarantaine aux Etats-Unis ne sont pas les mêmes que les nôtres. Je ne saurais dire de suite ce qu'ils sont à l'égard des pourceaux. Le choléra des pourceaux est bien peu répandu au Canada, tandis que, mal-

M. FISHER.

heureusement il règne à un haut degré dans tout le nord des Etats-Unis. Nous avons dû absolument maintenir la quarantaine pour empêcher la maladie de s'introduire chez nous.

M. SEXSMITH: Avec l'assurance qu'ils sont indemnes, les pourceaux peuvent entrer...

L'hon. M. FISHER: Non pas.

M. SEXSMITH: Pas même avec l'attestation d'un vétérinaire?

L'hon. M. FISHER: Dans le cas des pourceaux, cela ne fait rien.

M. ARMSTRONG: Le ministre voudrait-il bien nous dire s'il exhorte les cultivateurs à expédier le foin et le grain au dehors, au lieu de les utiliser chez eux comme fourrage.

L'hon. M. FISHER: Cela serait affaire de circonstance.

M. ARMSTRONG: Le ministre prétendrait-il que, de l'avis général, c'est une politique sage?

L'hon. M. FISHER: Comme je le dis, tout dépend des circonstances.

M. ARMSTRONG: N'est-il pas de fait que le ministre a donné, il y a quelques années, une conférence à Kingston, au cours de laquelle il s'est vivement opposé à cette pratique de vendre le foin ou le grain, recommandant aux cultivateurs d'en faire emploi chez eux.

L'hon. M. FISHER: Cela est fort possible, étant donné les conditions qui existent aux alentours de Kingston.

M. ARMSTRONG: Il sera bon de rafraîchir la mémoire du ministre, car c'est là une affaire importante, et la déclaration que vient de faire le ministre a une portée considérable.

M. L'ORATEUR SUPPLEANT: Je crois devoir rappeler à l'honorable député (M. Armstrong) qu'il s'agit pour le moment d'un article relatif à la police sanitaire des animaux. S'il entend appliquer ce qu'il dit à cet objet, ce sera dans les règles; mais une discussion générale des problèmes agricoles ne sera pas dans la question.

M. ARMSTRONG: Si je ne me trompe, il s'agit d'un crédit de \$50,000 destiné à l'industrie du bétail.

M. L'ORATEUR SUPPLEANT: Non, mais à la police sanitaire des animaux.

M. ARMSTRONG: Il serait naturel à cette occasion de parler nourriture.

M. L'ORATEUR SUPPLEANT: Si c'est ainsi que l'on applique...

M. ARMSTRONG: C'est l'application que je désire faire et elle a son importance.